

4

LES FIANÇAILLES ET LE MARIAGE,

DECRET "NE TEMERE" du 2 août 1907
expliqué par demandes et par réponses.

PAR LE R. P. DUVIC, O. M. I. D. D.

PROFESSEUR DE THEOLOGIE MORALE,
à l'Université d'Ottawa



OTTAWA-EST (CANADA)

Scolasticat St Joseph.



Imp. des Serv. de Jésus-Marie, Hull, P.Q.